

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11656
11 mars 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
RUSSE

LETTRE DATEE DU 10 MARS 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES a.i. DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE MONGOLE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le
texte d'une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères
de la République populaire mongole, datée du 19 février 1975, sur la situation
à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.,
(Signé) Ishtsogyn OCHIRBAL

Traduit du russe

Annexe

DECLARATION DU REPRESENTANT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE MONGOLE

Le représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole a fait la déclaration suivante sur la nouvelle aggravation de la situation à Chypre.

Comme il est bien connu, la complication actuelle de la situation à Chypre est le résultat de la décision unilatérale, prise il y a quelques jours par les dirigeants de la communauté chypriote turque, d'instaurer un "Etat fédéré" dans la partie septentrionale du territoire de Chypre, occupée par des forces turques.

Cette mesure, prise à l'instigation de certains cercles de l'OTAN, vise à faire obstacle au juste règlement du problème chypriote et à diviser l'île au profit de forces impérialistes réactionnaires. Ces actes sont non seulement contraires aux intérêts du peuple chypriote, mais constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans la région de la Méditerranée et dans le monde entier.

L'évolution de la situation à Chypre requiert de toute urgence l'application des décisions prises par l'ONU en ce qui concerne Chypre, décisions qui prévoient le retrait rapide de toutes les forces étrangères et la possibilité pour les Chypriotes de décider de leur propre sort.

Le peuple mongol a toujours défendu et continue à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat chypriote et il appuie son gouvernement légal. Il condamne résolument la politique d'agression impérialiste de certains cercles de l'OTAN qui cherchent à s'ingérer dans les affaires intérieures de la République de Chypre afin de transformer son territoire en une base pour leurs opérations en Méditerranée orientale.

Le Gouvernement de la République populaire mongole a déclaré à maintes reprises que le problème de Chypre doit être examiné au sein d'une instance internationale représentative dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de façon qu'une juste solution y soit apportée avec la participation de tous les Etats intéressés. Cette procédure s'impose si l'on veut sauvegarder les intérêts fondamentaux du peuple chypriote, intensifier le processus de détente internationale et renforcer la paix et la sécurité.

Oulan Bator, le 19 février 1975

